



African Migrations Workshop

The Contribution of African Research to Migration Theory

16–19 November 2010, Dakar, Senegal

Migration et dynamique identitaire : Conflit politique et communautaire en côte d'Ivoire

Habibou OUEDRAOGO

E-mail : ouedraogohabibou2003@yahoo.fr

Assistante de recherche

Institut de Formation et de Recherche Démographiques

(IFORD), Yaoundé-Cameroun

Résumé

Cet article fait une analyse critique du nationalisme et des migrations pour expliquer le processus migratoire en Côte d'Ivoire. Elle utilise certaines sources documentaires et des rapports d'enquêtes et de recensements pour montrer comment le concept de nationalisme ou d'identité nationale est utilisé à des intérêts économiques et politiques en Côte d'Ivoire. Ce document explore la littérature existante pour retracer les différentes périodes des migrations en Côte d'Ivoire en les mettant en relation avec la théorie d'Aristide Zolbert sur la construction de l'Etat, la théorie de Zelinsky Wilbur et de Michael Piore sur la construction de l'économie nationale avec la demande de main d'œuvre et la théorie de Immanuel Wallerstein sur la construction de l'économie monde. Cet article met en exergue aussi le caractère dynamique de l'identité et les droits fonciers qui sont présumés être la cause des tensions politiques et communautaires en Côte d'Ivoire. L'objectif de ce document est non seulement d'expliquer les grandes phases des migrations, mais également de montrer comment on peut formuler les politiques de migration à partir de politique du nationalisme avec l'exemple ivoirien.

I. Introduction

La problématique migration et dynamique identitaire occupe une place de choix dans le débat politique national en Côte d'Ivoire, considérée comme un pays d'immigration en Afrique subsaharienne et dans une moindre mesure pays d'émigration. En effet, les flux migratoires dans ce pays résultent d'un long processus dont l'origine remonte au néolithique. Des mouvements plus récents ont été entretenus par les politiques de développement qui se sont succédées depuis l'accession à l'indépendance. Trois périodes migratoires distinctes se dégagent : la période précoloniale, la période coloniale et la période post-coloniale. En effet, la Côte d'Ivoire a accueilli tout au long de son histoire moderne au 20^{ème} siècle un effectif important d'immigrants comparativement à sa population totale (Meité, 2007). La proportion de la population immigrée étrangère par rapport à la population totale est passée de 17,1% en 1965 à 15,7 en 1975 pour remonter à 16,4% en 1988 (tableau A1 en annexe). Depuis 1988, cette proportion s'est décrut jusqu'en 2010 (11,2%). La proportion d'étrangers est effectivement très élevée par rapport aux pays voisins où elle tourne autour de 2 à 3%. Mais elle n'est pas pour autant exceptionnelle : selon le RGPH de 1993 au Gabon, 25% des travailleurs sont des ressortissants étrangers et en 1990, la population urbaine étrangère était estimée à 20%, dans ce pays qui est devenu, par ailleurs, un des champions en matière d'expulsions (Sylvie Bredeloup, 2003). Les migrations internes sont tout autant importantes : 42 % de la population du pays en 1988 ; 42,7 % en 1998 (RGPH 1988; RGPH 1998). La Côte d'Ivoire actuelle a connu une forte migration de travail avec l'économie de plantation et dont le besoin en main-d'œuvre était devenu un élément incontournable dans le dispositif colonial d'exploitation des ressources agricoles et forestières. Cette situation a occasionné une entrée massive de la population étrangère dont explique la loi de la migration (avec le degré d'attraction dans la zone d'accueil). La passion que ce débat suscite au cours de ces dernières années entache parfois les rapports sociaux entre les communautés nationales et internationales.

En se basant sur certaines sources documentaires, les rapports des recensements généraux de population du Burkina et de la côte d'Ivoire, et les études nationales prospectives « Côte-d'Ivoire 2 025 », « Côte-d'Ivoire 2 040 », cette communication retrace les différentes périodes des migrations en Côte d'Ivoire en les mettant en relation avec les théories de Piore sur la demande de main d'œuvre, la théorie démographique (il s'agit principalement de la théorie de Zelinski,) et la théorie des Sciences politiques pour expliquer les différentes vagues de la migration dans ce pays. L'arrivée massive des populations étrangères ne laissera pas indifférente les sociétés d'accueil (qui veulent maximiser l'offre de travail et protéger l'intégrité culturelle) avec les conflits d'intérêt. On assiste donc à la construction du concept d'ivoirité.

Aussi, une attention particulière sera accordée aux tensions politiques et communautaires nées des mouvements migratoires pour une analyse critique de la théorie du nationalisme avec les théories de la migration. Mais avant d'aborder cette partie de la communication, nous allons

définir les grandes théories et les grandes formes du nationalisme dans lesquelles s'inscrit le concept du sentiment national.

II. Histoire de l'identité nationale avec les grandes théories et les formes du nationalisme

Le nationalisme est un concept différemment défini et analysé par plusieurs intellectuels et qui a créé son lot de débats dans les diverses sphères des sciences sociales. De façon générale, il existe deux sens au terme "nationalisme", mais qui entretiennent tous les deux des rapports avec la vie d'une nation, à savoir sa naissance et sa persistance. Dans un premier sens, il désigne une doctrine, un mouvement politique et populaire, qui revendique pour une nationalité (c'est à dire un groupe d'hommes unis par une communauté de territoire, de langue, etc.) le droit de former une nation plus ou moins autonome¹. Dans un deuxième sens, le nationalisme concerne l'exaltation du sentiment national, c'est-à-dire l'attachement à ce qui constitue le caractère singulier, les traditions de la nation à laquelle on appartient. Ce dernier aspect du nationalisme pose le problème du rapport du peuple à sa nation et des manifestations de la conscience nationale. En ce sens, le nationalisme peut également s'accompagner de xénophobie et d'une certaine volonté d'isolement (éloge de la singularité de sa nation, rejet de l'Autre). Le nationalisme ivoirien a connu ces deux versions dans ces différentes politiques migratoires durant ces grandes périodes de migration, D'abord la première version avec des accords et des traités en faveur de la naturalisation des étrangers et ensuite un glissement dans la première version avec des politiques restrictives d'immigration.

Les théories sur le nationalisme sont vastes et englobent plusieurs disciplines. Celles sur le primordialisme et sur les perspectives sociobiologiques feront l'objet d'une attention particulière. En effet, selon les partisans du primordialisme, l'identité du groupe est une donnée basée sur les liens de sang, de race, de région, de religion, de langue, etc. Les théories sur les perspectives sociobiologiques mettent plus l'accent sur les caractères biologiques. Notons que ces théories se réfèrent plus à des ethnies qu'à des nations d'où la naissance de la théorie de la modernisation avec le nationalisme qui n'est rien d'autre que le résultat d'un processus de transition de la société traditionnelle à la société moderne. On est donc passé de l'identification à une ethnie à l'identification à une nation.

L'expression « **identité nationale** » date des années 1980; on parle aussi de « **sentiment national** ». Elle désigne le sentiment, ressenti par une personne, de faire partie d'une nation. L'appellation « **identité nationale** » désigne aussi l'ensemble des « points communs » (échanges

¹. [ex : les nationalismes européens du 19^e siècle ; aujourd'hui un nationalisme à travers les mouvements séparatistes corse, basque, voire breton].

économiques, pratiques sociales diverses, souvent la langue parlée), entre les personnes se reconnaissant d'une même nation, et formant un ensemble d'habitus socialisant. A titre d'exemple, un individu peut se déclarer *ivoirien* quand il est officiellement de nationalité ivoirienne, mais aussi quand il a l'impression de partager assez de « points communs » avec les ivoiriens pour appartenir à leur communauté. La politique d'Houphouët a privilégié la deuxième partie de cette définition c'est-à-dire aider les étrangers à partager les points communs avec les nationaux afin d'appartenir à leur communauté ; « le système d'affectation des enfants dans les collèges privilégiait les immigrants, même au prix de l'éloignement de leurs familles ». La crise économique et le bouleversement politique après les années 1990 a entraîné une redéfinition de l'identité nationale qui doit obéir à des règles dont l'objectif visible est d'écarter une bonne partie de la population susceptible de peser sur le futur scrutin présidentiel. Le nationalisme qui s'habille de ces plusieurs facettes devient un point focal pour la définition des politiques migratoires dans ce pays. D'où l'hypothèse : les politiques migratoires sont consubstantiels du nationalisme.

➤ **Comment se construit le concept d'ivoirité en Côte d'Ivoire ?**

Selon le code de la nationalité, *est Ivoirien tout individu né en Côte d'Ivoire sauf si ses deux parents sont des étrangers ; est Ivoirien tout individu né hors de Côte d'Ivoire d'un parent ivoirien*. La qualité d'ivoirien peut aussi s'acquérir par voie de naturalisation ou par mariage. Seuls peuvent être naturalisés sans conditions, l'enfant mineur de l'étranger acquérant la nationalité ivoirienne, la femme et l'enfant majeur de l'étranger acquérant la nationalité ivoirienne et l'étranger qui a rendu des services exceptionnels à la Côte d'Ivoire. Les autres naturalisés ivoiriens sont soumis à une période probatoire de cinq ans pour l'exercice des droits civiques. Selon l'article 26, la naturalisation ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant de sa résidence habituelle en Côte d'Ivoire pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande. La loi du 14/12/1961 prévoyait, de surcroît, la possibilité, pour les personnes nées en Côte d'Ivoire de parents étrangers, de solliciter la nationalité ivoirienne par déclaration. Si bien que pendant une décennie, bon nombre de naissances d'enfants nés en Côte d'Ivoire de parents étrangers, (à l'égard desquels la nationalité était établie postérieurement à la naissance), ont été déclarées dans les mêmes registres de l'état civil que les naissances d'enfants nés de parents ivoiriens. Mais la loi du 21/12/72 a abrogé toutes les dispositions du code de la nationalité relatives à l'acquisition de la nationalité ivoirienne par déclaration, abandonnant la nationalité par le droit du sol au profit de la nationalité par le droit du sang. Dorénavant, la nationalité ivoirienne s'acquiert à l'origine par la naissance qui devient l'expression du lien du sang contrairement au lieu de naissance (Sylvie Bredeloup, 2003). D'après l'article 1 du Code de la Nationalité : « *La Loi détermine quels individus ont à leur naissance la nationalité ivoirienne à titre de nationalité d'origine. La nationalité ivoirienne s'acquiert ou se perd après la naissance par l'effet de la loi ou par une décision de l'autorité publique prise dans les conditions fixées par*

la loi ». Aussi, dans le code ivoirien, la nationalité est prouvée par le certificat de nationalité. Par ailleurs, la loi est restée silencieuse quant à la nationalité de personnes installées sur le territoire avant qu'il ne devienne État ivoirien.

III. Approches théoriques sur les migrations : Une analyse sur les théories de Zolberg, Piore/Zelinsky, et Wallerstein

a. Migration et construction de l'Etat

Les écrits sur la relation entre la migration et la construction de l'Etat sont essentiellement basés sur la théorie d'Aristide Zolberg [1981]. Selon l'auteur, les Etats tendent de se conformer au modèle de l'Etat-nation ou l'Etat représente une société homogène dotée d'une culture uniforme. L'homogénéité culturelle devient alors un bien commun indivisible dont la préservation peut requérir une transformation des individus à travers par exemple l'assimilation linguistique. L'échec de cette transformation peut amener l'Etat à bannir ou ségréguer les individus concernés.

La construction de l'Etat comporte aussi la construction de l'économie et la construction du régime. Pour ce qui est de la construction de l'économie, l'approche politique met en exergue le dilemme qui existe entre maximiser l'offre de travail et protéger l'intégrité culturelle. La solution la plus souvent utilisée par les Etats à ce dilemme est de confiner strictement les travailleurs étrangers à leur rôle économique en renforçant les barrières à leur intégration à la société. Ces barrières sont entre autres la restriction légale de leur durée de séjour, les obstacles à la naturalisation et tout autre dispositif légal qu'implique l'érection des barrières sociétales à l'intérieur des frontières étatiques des sociétés d'accueil.

Quant à la construction du régime, Zolberg met l'accent sur l'uniformité politique et la conformité idéologique. Les orientations idéologiques sont généralement fondées sur les intérêts objectifs associés à la position dans la structure sociale et ceux qui veulent évincer le manque d'uniformité sont souvent des petites strates constituées de migrants. Lorsque la stratégie politique d'uniformité de l'Etat se trouve menacée, il ya de fortes chances que les mesures visant à exclure ces individus soient mises en œuvre. La Côte d'Ivoire en est un exemple.

b. Migration et construction de l'économie nationale

Ce paragraphe fait appel à la transition de la mobilité avec Wilbur et à la théorie de Piore sur la demande de main d'œuvre pour expliquer le rôle de la migration dans la construction de l'économie nationale, En effet Wilbur émet l'idée de l'existence d'un schéma spécifique de migration associé à chaque étape du développement ou de la transition démographique. Par exemple, le concept de la transition de la migration peut être évoqué pour le cas de la côte

d'Ivoire au lendemain des indépendances. Le déficit de main d'œuvre a entraîné la transformation de l'émigration pour cause d'excédent de main d'œuvre en immigration. Et comme le postule Piore dans la théorie du double marché de travail, la migration internationale résulte d'une demande permanente de travailleurs étrangers inhérente à la structure économique des pays développés. En effet, les salaires ne reflètent pas seulement les conditions de l'offre et de la demande mais confèrent aussi statut et prestige. Cet état décourage les travailleurs locaux pour les tâches les plus ingrates qui les laissent peu d'espoir de gravir les échelons de la hiérarchie. Les employeurs ont besoin de travailleurs qui considèrent les emplois du bas de l'échelle comme de simple moyen pour gagner de l'argent, sans attacher d'importance aux questions de statut ni aux possibilités d'ascension sociale. Les travailleurs étrangers en provenance des pays à faible revenu (surtout ceux qui ont le statut de migrant précaires, exemple les sans papiers ou les travailleurs temporaires) comme c'est le cas de l'ex Haute Volta satisfont généralement à ce critère puisque même avec les bas salaires de la Côte d'Ivoire, ils peuvent néanmoins gagner beaucoup plus que dans leur pays d'origine. Le recrutement de travailleurs étrangers est le principal moyen à travers lequel s'exprime la demande insatisfaisante de main d'œuvre pour construire l'économie nationale. Ces recrutements à travers les programmes officiels (avec les canaux gouvernementaux ou les voies privées) ont été à l'origine des flux de travailleurs de la haute Volta, du Mali... vers la Côte d'Ivoire.

c. Migration et théorie de « l'économie monde »

Cette approche soutenue par I. Wallerstein [1974] postule que les origines de la migration peuvent souvent être retrouvées dans les déséquilibres institutionnels ou sectoriels introduits par l'intervention de l'Etat dans le système capitaliste mondial. D'après cette théorie, la migration est davantage susceptible de se produire entre les puissances coloniales d'hier et leurs anciennes colonies avec toutes les facilités qui les relient (facilités de transport et de communication, facilités par leur fonds commun culturel etc.). Les destinations des travailleurs ne résulteraient pas de calculs économiques d'individus rationnels mais des liens historiquement tissés entre métropoles et semi-colonies. La Côte d'Ivoire donc, à cause de sa richesse naturelle, devient un pôle d'attraction pour les autres colonies françaises ouest africaines et dont le colon demeure l'arbitre.

En résumé, il faut dire que les approches actuelles sur la migration sont trop centrées sur les individus et ce qu'ils font. L'exemple ivoirien montre que les théories liant migration et construction de l'Etat, migration et construction de l'économie nationale, migration et construction de l'économie monde ont conservé leur actualité.

IV. Les grandes périodes de la migration en Côte d'Ivoire : Période 1893-1946

Cette période, marquée par la colonisation s'insère dans un ensemble géoéconomique et administratif dénommé Afrique Occidentale Française (AOF). Cette appartenance à une entité de cette nature annonce la naissance du nationalisme et va se concrétiser par la délimitation des frontières et dont, la colonie de la Haute Volta a le plus souffert de cette ponction avec la suppression de son territoire en 1932 et la répartition de ses populations entre le Niger, le Mali et la Côte d'Ivoire. Cette dernière a reçu du partage la moitié du territoire (150000 km²) et les habitants. La deuxième guerre mondiale marque une étape importante dans la politique coloniale d'immigration vers la Côte d'Ivoire. Pendant cette période, deux politiques d'immigration s'étaient succédées : la première fut pratiquement défavorable aux migrations tandis que la seconde qu'on pouvait qualifier "d'ère de paix" essaya de faire de la colonie une zone d'attraction des ressortissants des autres territoires (VRIH 1984). Pour compenser le manque de travailleurs pendant la guerre (180.000 africains passèrent la mer entre 1939 et 1945), les syndicats des planteurs et exploitants forestiers demandèrent une augmentation des heures de travail des manœuvres indigènes sur les plantations européennes et le rétablissement immédiat du recrutement obligatoire des indigènes. Le temps de travail passa de 12 mois à 18 puis à 24 pour les travailleurs recrutés (VRIH 1984).

Pour satisfaire les besoins en main-d'œuvre estimés à 150 000 hommes entre 1940 et 1942, un bureau professionnel chargé de recruter les travailleurs en Haute-Côte d'Ivoire fut créé (tableau 1). Un livret de travail fut établi pour faciliter les recherches. Les employeurs eurent droit de poursuite d'un employé si celui-ci venait à fuir des plantations. Ce besoin de main d'œuvre s'est accru avec l'économie de plantation et l'ouverture des mines au début du siècle. Une migration forcée fut instaurée qui, avec l'institution de l'impôt de capitation, avait fortement contribué à l'éclatement de la main-d'œuvre en travailleurs isolés dont l'économie de traite avait grandement besoin (Condell, Grégory et al 1987). Pour la mise en valeur de cette colonie dont l'exploitation était basée sur l'économie de plantation (culture de café et de cacao) et sur l'exploitation forestière, les stratégies coloniales d'approvisionnement en main-d'œuvre vont avoir une incidence sur les mouvements de population dans la zone Ouest-Africaine en général et en Côte-d'Ivoire en particulier. Cet état confirme la théorie de Piore sur la demande de main d'œuvre car l'administration coloniale pour son fonctionnement et pour la réalisation des grands travaux, avait besoin de personnel qualifié dont la colonie ne disposait pas. Les destinations de ces travailleurs ne résultent pas de calculs économiques d'individus rationnels, mais des liens historiquement tissés entre métropole et semi-colonies. L'Etat Ivoirien faisait donc appel à des lettrés originaires des territoires voisins en particulier le Sénégal, le Dahomey (actuel Bénin), et même la Gold Coast (actuel Ghana) et le Libéria. Ainsi, elle a fait recours à 378 ouvriers d'art de la Guinée et du Sénégal entre 1913 et 1918, 600 terrassiers du Dahomey entre 1918 et 1924.

Ce constat confirme la théorie de l'économie monde avec I. Wallerstein [1974] et M. Castells [1989], selon laquelle ce sont des facteurs socio-historiques de grande ampleur qui provoquent les courants migratoires, et non des micro-décisions individuelles ou d'entreprises particulières. « La pénétration des relations économiques capitalistes dans des sociétés périphériques non capitalistes crée une population mobile disposée à émigrer » [Massey *et al.*, p. 444]. « A mesure

que la terre, les matières premières et le travail dans les régions périphériques deviennent des marchandises, des flux migratoires en découlent inévitablement ».

Tableau 1 : Effectifs des migrants Voltaïques* vers la Côte d' Ivoire (1933-1947)

Date	Effectifs	Observations
1933	1 375	Recrutés pour chemin de fer
1935	1 000	Recrutés administratifs
1936	3 932	Volontaires
1936	20 000	Forcés
1937	7 186	Volontaires
1938	8 768	Forcés
1939	5 563	Recrutés administratifs
1940	6 228	Recrutés administratifs
1940	3 021	Contractuels
1940	10 000	Soldats recrutés mais envoyés en grande partie dans les chantiers ivoiriens
1941	38 566	Recrutés administratifs
1942	36 300	Recrutés administratifs
1942	70 660	Contractuels
1943	118 553	Recrutés administratifs
1944	55 000	Recrutés administratifs
1945	24 000	Recrutés administratifs
1946	8 500	Recrutés administratifs
1947	16 000	Recrutés par le bureau de travail

Source : G. Sanogoh : Les migrations Voltaïques, Notes et documents IV, janvier-mars 1971 Ouagadougou, CVS, P. 3

* Il s'agit de ceux qui habitent la partie de la Haute Volta rattachée à la Côte d'Ivoire

Les statistiques sur les flux migratoires de cette époque comme la population de la colonie elle-même sont très mal connues jusqu'au début du XXème siècle. Le premier recensement (administratif) de la Côte d'Ivoire date du 1er décembre 1901 et comptabilise 1 959 360 personnes (Mérabet, 2006). L'administration coloniale accordait une grande importance à une connaissance précise du nombre d'indigènes, notamment à partir de 1903 avec l'institution de deux impôts (la prestation et la capitation) supportés par les communautés villageoises et dépendant directement de l'effectif de leurs habitants.

Malgré les réserves quant à l'exactitude des chiffres avancés, on peut néanmoins constater que les flux migratoires ne jouaient alors qu'un rôle marginal dans la dynamique de peuplement. : « *Ainsi, le recensement de 1922 ne comptabilise qu'une très faible proportion d'individus susceptibles de venir des colonies voisines. Deux des catégories ethniques prises en compte par le recensement incluent des populations que l'on qualifierait aujourd'hui de non Ivoiriennes : d'une part celle des Malinké, chiffrée à 187 841 individus, mais concerne principalement les*

Dioula "Ivoiriens", d'autre part une catégorie « autre » qui rassemble 18 788 personnes, sur un total de 1 541 788 individus recensés. La présence des "non Ivoiriens" apparaît, d'après ce recensement, à ce point marginale qu'elle ne donne pas lieu à une comptabilisation particulière par rapport à la population totale » (Mérabet, 2006).

Tableau 2 : Travailleurs africains employés dans la construction du chemin de fer de Côte- d'Ivoire.

Année	Effectif	Année	Effectif	Année	Effectif
1903	748	1919	300	1929	2450
1904	2000	1920	249	1930	6200
1905	2200	1921	1017	1931	6500
1906	2250	1922	2715	1932	6000
1907	2500	1923	3453	1933	2500
1908	4000	1925	2400		
1910	1900	1926	2800		
1911	2000	1927	2250		
1913	1200	1928	2850		

Source : E. Maestri, 1976

V. Période 1960-1980 : Besoin de main d'œuvre et politique migratoire

Au lendemain des indépendances en 1960, les autorités de la Côte d'Ivoire voulaient faire de l'agriculture une potentialité de développement de l'économie. C'est ainsi que le développement des cultures de rente a été mis en valeur avec l'exploitation forestière, qui nécessite une main-d'œuvre abondante. L'administration comme les industries naissantes avaient besoin de la main-d'œuvre pour leur développement. Ce qui rejoint la théorie de Piore (1979) selon laquelle, l'immigration n'est pas causée par des facteurs de répulsion (*push*) dans les pays d'origine (bas salaires ou chômage élevé), mais par des facteurs d'attraction (*pull*) dans les pays d'accueil (un besoin chronique et inévitable de travailleurs étrangers) [Massey *et al.*, p. 441]. La main-d'œuvre locale était devenue insuffisante pour satisfaire les besoins en croissance à cause de la perte des vies humaines suite à la deuxième guerre mondiale. Face à cette situation, la Côte-d'Ivoire ne pouvait que recourir à la main-d'œuvre extérieure, en particulier celle de la Haute Volta (tableau3). Cette ouverture sur l'extérieur est clairement exprimée dans le plan de développement économique, social et culturel de 1971-1975 en ces termes : « *Concernant la très faible présence des hommes et du capital national, dans le secteur moderne de notre économie, nous devons être conscients qu'elle était au départ également inévitable. Qu'aurions nous pu faire, en effet, sans le concours le plus large des capitaux, des techniciens et des entrepreneurs étrangers ?* » (Ministère du plan, 1971). Dès les lendemains de l'Indépendance, Félix Houphouët-Boigny a voulu promouvoir une société

cosmopolite et unifiée : cosmopolite parce que le modèle de développement qu'il défendait reposait sur un recours massif à l'immigration étrangère ; unifiée parce qu'il condamnait les revendications identitaires et voulait assurer aux étrangers des droits et des positions semblables à ceux des ivoiriens (droit de vote, droit d'accès à la terre, participation aux plus hautes fonctions gouvernementales). Le brassage des populations, déjà au cœur du système économique, se voulait constitutif de l'identité nationale. Une théorie de science politique fondée sur l'émergence et l'évolution du nationalisme montrait les limites des théories structuralistes dans la gestion des mobilités humaines par les Etats. L'école, lieu par excellence de formation du sentiment national, a été mise au service de ce projet : l'idée d'appartenance à un creuset de populations devait être intériorisée dès le plus jeune âge. Le rôle des migrations dans la constitution du peuplement ivoirien a donc été conçu comme l'un des fondamentaux enseignés en histoire, tandis que le système d'affectation des enfants dans les collèges privilégiait la mobilité, même au prix de l'éloignement de leurs familles. En somme, tout était réuni pour une naturalisation des étrangers. La politique de Houphouët Boigny à cette époque laisse voir l'existence d'une association entre la naturalisation (nationalisation) et la migration. Ce climat qui facilite l'intégration des étrangers sur le sol ivoirien devient alors une politique en faveur de la migration dans ce pays.

Une politique de recrutement des enseignants non ivoiriens (les français, les américains et les africains de l'Ouest) dans le secteur public dans le cadre des programmes de développement dans les secteurs sociaux comme la santé, l'éducation, l'emploi qui nécessitaient l'appel à des cadres moyens et supérieurs principalement dans le domaine de l'enseignement (instituteurs, professeurs des enseignements secondaire et supérieur). A cela s'ajoute l'accord signé par l'Etat Ivoirien avec le traité de la CEDEAO où figure un protocole additionnel portant code de conduite pour l'application du protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. L'article 7 de ce protocole porte sur la sauvegarde des biens régulièrement acquis par les migrants, citoyens de la communauté. Il est stipulé entre autres dans cet article que :

- L'Etat Membre, pays d'accueil, est tenu de protéger les biens régulièrement acquis et de respecter les droits qui y sont attachés sur son territoire par le migrant, citoyen de la Communauté ;
- Toute mesure d'un Etat Membre portant atteinte aux biens et intérêts mobiliers ou immobiliers légalement acquis par le citoyen de la Communauté, ressortissant d'un autre Etat Membre, emportera paiement d'une indemnité juste et équitable ;
- Les citoyens de la Communauté, ressortissants d'un Etat Membre auront dans les mêmes conditions que les nationaux, sur le territoire des autres Etats Membres, libre accès devant les juridictions de tous ordres, pour la poursuite et la défense de leurs droits.

Ce traité se rapporte à la théorie des sciences politiques sur les relations interétatiques de Zollberg. Dans ce contexte, la migration internationale peut être considérée comme un échange entre Etats par lequel s'opère un transfert de juridiction tel que les migrants internationaux

cessent d'être les membres d'une société pour devenir ceux d'une autre société (Hania, ZLOTNIK, 2003).

Tableau 3 : Recrues dans le cadre de la convention par année entre la Côte d'Ivoire et la Haute Volta

Année	Effectifs	Année	Effectifs
1961	5 042	1967	4 011
1962	2 117	1968	5 783
1963	2 280	1969	5 332
1964	2 503	1970	5 409
1965	4 597	1971	4 747
1966	2 229	-	-

Source : VRIH, page 195

➤ *Après 1980 (période de transition): Les migrations face à la récession économique*

A partir des années 1980, on a assisté à un essoufflement prévisible du modèle de développement fondé sur l'économie de plantation. Les raisons de la crise de ce modèle sont structurelles : épuisement des réserves forestières avec l'impossibilité pour les exploitations de se reproduire par déplacement d'une partie de la population sur la frontière agricole ; baisse continue de la productivité du travail agricole ; vieillissement des plantations, effondrement du prix du cacao, déstructuration des filières de commercialisation et de crédit, etc. (Mérabet, 2006).

Face à cette situation, et compte tenu de la forte croissance démographique, les autorités ivoiriennes ont mis en place, une politique de contrôle des migrations. Il est institué une carte de séjour pour les ressortissants des pays de la CEDEAO qui, jusque-là ne circulaient qu'avec leur carte consulaire. Le renversement des conditions économiques et démographiques a conduit à des politiques restrictives de migration avec l'introduction des cartes de séjour qui annonce l'idéologie nationaliste. D'un coût prohibitif au départ, la carte de séjour donnait lieu à des tracasseries policières.

VI. Période 1990-2000

Cette période marque le début des conflits politiques et fonciers.

Le décès du Président Houphouët-Boigny en 1993 changea l'histoire des étrangers dans ce pays. Sur le plan politique, la compétition pour le pouvoir s'est redéfinie en termes de lien de sang avec pour objectif d'écarter une partie de la population (immigrés surtout) de l'accès aux

ressources de l'Etat. Les conditions de vote et d'éligibilité sont restreintes : il faut désormais être né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens de naissance (c'est la nouvelle redéfinition de la citoyenneté). Trois millions d'ivoiriens seraient dépourvus de pièce d'identité pour des raisons historiques ou administratives. Ces personnes au statut incertain, difficiles à dénombrer, sont devenues un enjeu politique majeur. En effet, pour le pouvoir, il s'agit d'étrangers qui, résidant dans le pays, pourraient être indûment naturalisés et ainsi peser sur le futur scrutin présidentiel. C'est tout l'enjeu des « audiences foraines », destinées à faire identifier par des magistrats les ayants droit à la nationalité ivoirienne en délivrant des actes de naissance par des jugements supplétifs. L'idée du nationalisme évoquée n'est qu'une politique de dissuasion de l'immigration.

Cette crispation identitaire a entraîné, à bien des égards, la marginalisation de certains ivoiriens qui est le produit d'une confusion savamment entretenue autour de l'identité nationale des migrants. On assiste donc à des tracasseries militaires et policières, à la chasse aux immigrés qui trouve son explication avec la théorie répulsive de la zone d'accueil). Cette instabilité politique et communautaire a donné naissance à deux formes de migration c'est-à-dire la migration de retour pour ce qui est des étrangers et une émigration pour les ivoiriens (tableau4). Selon certaines sources, le nombre des Ivoiriens à l'étranger varierait de 151 755 en 2005 (University of Sussex and World Bank) à 240 900 en 2008 (Département des Ivoiriens de l'Etranger). L'analyse, proposée par Piore à la fin des années soixante-dix, se trouve confirmée en négatif pour le cas de l'actuelle Côte d'Ivoire car la déconstruction de l'économie ivoirienne a découragé la migration. Depuis le début de la crise politico-militaire 1994, la perspective a changé : l'immigration de travail est très réduite, la proportion de travailleurs étrangers dans le système productif décline rapidement.

Les conflits récents entre communautés d'origines différentes sont les manifestations d'enjeux fonciers aussi anciens que les mouvements de colonisation agricole en Côte d'Ivoire. Dans les années 50, suite aux mouvements massifs migratoires spontanés ou encouragés par une politique de développement de la culture du café-cacao, les mécontentements autochtones ont pris de l'ampleur. A partir de l'indépendance, la mise en valeur des forêts au profit de l'agriculture s'est accompagnée d'appel à la main d'œuvre étrangère et de l'établissement massif de colons agricoles, baoulés ou voltaïques. Les conflits récurrents se manifestaient alors sur les droits fonciers et sur les modes de cohabitation entre les différentes communautés. Ces conflits fonciers évoluaient dans un contexte de « négociation conflictuelle permanente qui impliquait des groupes diversifiés et des coalitions variées, parties prenantes de ce processus : les autochtones cédants (...) de terre, les 'étrangers' accédant à celle-ci sous la protection (...) de l'administration, les agents locaux de l'Etat en relation de patronage (...) avec les migrants, (...), les 'cadres' et les politiciens (...) »(UN OCHA/EU-Côte d'Ivoire, 2007). A la même période, l'intervention de l'Etat dans la mise en valeur rationnelle et accélérée des terres s'est manifestée par le mot d'ordre lancé par Houphouët-Boigny en 1963 « *La terre appartient à celui qui la met en valeur* », qui a pris force de loi. Les colons agricoles ont pu bénéficier d'une protection administrative efficace pour accéder à la terre. Face à la pression

administrative, les autochtones s’efforçaient de maintenir un minimum de maîtrise foncière sur les terres cédées aux étrangers « en préservant la fiction du tutorat traditionnel ». L’institution du tutorat est une convention qui donne à tout bénéficiaire d’une délégation de droits fonciers, un devoir de reconnaissance à son « tuteur », se manifestant par des contres-prestations, telles que le reversement d’une partie de la production ou la participation aux dépenses exceptionnelles du tuteur, etc.

Tableau 4 : Personnes parties de la Côte-d’Ivoire pour le Burkina Faso de 1996 à 2006

Année d’arrivée au Burkina Faso	Emigrés étrangers au départ de la Côte d’Ivoire
1996	12 809
1997	18 701
1998	31 804
1999	41 235
2000	57 373
2001	66 704
2002	100 841
2003	95 474
2004	80 308
2005	68 324
2006	26 521

Source : RGPH-2006 Burkina Faso

Dans un contexte d’imprécision des délimitations des terroirs, les autochtones pouvaient marquer leur maîtrise foncière vis-à-vis des villages voisins par ce processus d’aliénation de terres aux étrangers. Au cours des années 70, la pression foncière et le changement de génération ont transformé la relation de tutorat en une « entreprise de négociation permanente ».

A partir des années 90, le tutorat sur le foncier a perdu de sa légitimité (la terre appartenait à ceux qui l’exploitent) sous l’effet des revendications des jeunes, des citoyens de retour au village à cause de la crise économique que traverse le pays. Toujours dans le sens de réguler les migrations, le Gouvernement a adopté en 1998 une loi fixant les conditions d’accès au foncier rural. L’ambiguïté des conventions passées entre tuteur et étranger sur le foncier entretient une situation conflictuelle permanente réglée à l’amiable par des

compromis. La remise en question entre générations, les positions politiques et discours extrêmes de certains cadres, les revendications d'appropriation de terres et le clivage ethnique de la logique de guerre ont exacerbé les tensions conduisant à des règlements violents, meurtres et déplacements de populations.

Conclusion

Les théories sur le nationalisme (avec la genèse de l'identité nationale) et sur la migration ont fourni les grandes lignes qui ont permis de confirmer ou/et d'infirmer certaines hypothèses selon les objectifs politiques de l'ère avec l'exemple de la migration en Côte d'Ivoire.

L'aperçu chronologique de la migration dans ce pays a permis de savoir que la grande vague de migration a été une migration de main d'œuvre (théorie de Piore) avec la colonisation pour une expansion économique qui s'est poursuivie jusqu'au lendemain des indépendances. Ce besoin de main d'œuvre a amené le président Houphouët Boigny à mettre en place une politique facilitant de façon directe l'intégration (parce qu'il condamnait les revendications identitaires) des étrangers en Côte d'Ivoire et indirectement la migration. Ce climat favorable a permis la nationalisation de beaucoup d'immigrés et l'arrivée massive des étrangers.

Le mariage de raison entre nationalisme et migration change de revers à la 2^{ème} moitié des années 1990 siècle avec le départ du Président Houphouët Boigny de la scène politique ivoirienne. La naturalisation ou l'accès à la nationalité ivoirienne par les immigrants devient un débat voire un conflit entre les opposants politiques en Côte d'Ivoire. Les politiques nationalistes prennent une forme de xénophobie et une certaine volonté d'isolement (éloge de la singularité de sa nation, rejet de l'Autre). Le nationalisme qui avait favorisé la migration devient en ce moment une politique dissuasive de la migration. On peut donc admettre l'existence des nationalismes qui favorisent l'immigration et d'autres qui la dissuadent. On assiste donc à deux autres formes de migration qui sont celle de retour et de l'émigration pour fuir l'instabilité politique dans le pays.

De même, dans le domaine du foncier, des lois ont été votées dont le but était de réguler la migration.

Bibliographie

Aderanti Adepoju, (2006), « Mouvements de population et gouvernance dans les Etats d'Afrique de l'Ouest », Colloque Abidjan.

Amin S. (1974), *Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest*, Londres, Oxford University Press.

Amselle J.L. (1976), "Aspects et significations du phénomène migratoire en Afrique", in *Les migrations africaines : réseaux et processus migratoires*, Paris ; pp9-39

Benedict Anderson, *L'imaginaire national*, aux éditions La découverte, 1996-2002, édition originale sous le titre *Imagined Communities*, aux éditions Verso, Londres, 1983.

BLION Reynald (1992) Retour des Burkinabè de Côte d'Ivoire, *Hommes et Migrations*, n°1160, décembre, pp. 28-31.

BLION Reynald, BREDELOUP Sylvie (1997) La Côte d'Ivoire dans les stratégies migratoires des Burkinabè et des Sénégalais, in Bernard Contamin et Harris Memel-Fôté Éd., *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Éd Karthala et Orstom, pp. 707-737.

Chauveau, Jean-Pierre; Richards, Paul –« Les racines agraires des insurrections ouest-africaines : une comparaison Côte d'Ivoire - Sierra Leone » *POLITIQUE AFRICAINE*, 2008/10, 111. P. 131-167

CHAUVEAU Jean-Pierre (2000) Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire, *Politique africaine*, n°78, pp. 94-125.

CHAUVEAU Jean-Pierre, DOZON Jean-Pierre (1987) Au coeur des ethnies ivoiriennes... l'État, in Emmanuel Terray Éd., *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan, pp. 221-296.

DOZON Jean-Pierre (1997) L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire, in Bernard Contamin et Harris Memel-Fôté Éd., *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Éd Karthala et Orstom, pp. 229-237.

DOZON Jean-Pierre (2000a) La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme, *Politique africaine*, n°78, pp. 45-62.

DOZON Jean-Pierre (2000b) La Côte d'Ivoire au péril de l'« ivoirité ». Genèse d'un coup d'État, *Afrique contemporaine*, n°193, pp. 13-23.

Gregory, J. W, et al: “*la mobilisation de la main d'œuvre burkinabè, 1900-1974, une vision rétrospective*”. *Revue canadienne des études africaines* vol. 23, n°1 (1989), pp73-105

Harris John et al, (1970) “Migration, unemployment, and development: a two sector model”, *American economic Review* (Nashville, Tennessee), n° 60, p. 126-142.

[http://www.lemonde.fr/politique/article/ Aux racines de l'identité nationale](http://www.lemonde.fr/politique/article/Aux_racines_de_l'identite_nationale) , article du quotidien *Le Monde*, daté du 6 novembre 2009.

INED, *Démographie : Analyse et synthèse, IV Les déterminants de la migration* (2003)

James Martin, 2008 International Migration Institute, 21st Century School, Oxford Department of International Development

J.-P. Chauveau et al. Avril 2006, Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. IIED - CLAIMS Africa

J.-P. Dozon, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire » , dans H. Memel-Foté, B. Contamin, UN OCHA/EU-Cote d'Ivoire, September 2007, pp. 123, 25-26, 121-122

Lavigne-Deville, Philippe, «*Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité* » - paris : karthala; coopération française, 1998/10, 744 P.

Lee Everett S., 1966. “A theory of migration”, *Demography*, vol. 3, n° 1, p 45-47

Massey Douglass et al. 1993 “theories of international migration: a review and appraisal, *Population and Development Review*” (New York), vol.19, n°3,p.431-466.

Meite (2007), « Intentions de retour des personnes déplacées internes de guerre en côte d'ivoire : recherche des déterminants », IFORD, 115 p.

Ministère du Plan et du Développement (1971), *Rapport National sur l'Etat de la Population de Côte d'Ivoire (REPCI)*, Abidjan.

Omar Merabet ; A la recherche des déterminants sociaux de la migration, 1999, les cahiers de l'IFORD N° 25

Ousmane Dembele, « Côte d'Ivoire : la fracture communautaire », *Politique africaine*, 89, 2003, p. 34-48.

Philippe Bocquier, Sadio Traoré, *Urbanisation et dynamique migratoire en Afrique de l'Ouest : la croissance urbaine en panne*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Piore Michael J., 1979 "Birds of passage: migrant labour in industrial societies", Cambridge University Press, 229 p.

Rapport mondial sur le développement humain 2009, Lever les barrières : Mobilité et développement humain, PNUD.

Sjaastad Larry A., 1962; "The cost and returns of human migration", *Journal of Political Economy*, Chicago, n°705, p.80-93

Sylvie Bredeloup, « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 19 - n°2 | 2003, mis en ligne le 19 avril 2007. URL : <http://remi.revues.org/index461.html>

SCHWARTZ Alfred (2000), « Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè de novembre 1999 : une lecture à la lumière de l'histoire de l'« institution kroumen », *Afrique contemporaine*, n°193.

Todaro Michael P., 1976 "Internal migration in developing countries", Genève, International labour office, 106 p.

United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs/Delegation of the European Commission in Cote d'Ivoire (UN OCHA/EU-Cote d'Ivoire), September 2007, Etude pour la formulation d'une stratégie d'intervention à l'ouest de la Cote d'Ivoire

VIDAL Claudine (1997) Du rêve au réalisme : des citoyens sans illusions, 1970-1994, in Bernard Contamin et Harris Memel-Fôté Eds., *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Paris, Ed Karthala et Orstom, pp. 655-665.

Wallerstein Immanuel, 1974. "The modern world system, capitalist agriculture and the origins of the European world economy in the sixteenth century", New York, Academic press

Zelinsky Wilbur, "The Hypothesis of the Mobility Transition" in *Geographical Review*, Vol. 61, No. 2 (Apr., 1971), pp. 219-249 Published by: American Geographical Society Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/213996>

Zolbert Aristide R., 1981 "International migration in political perspective, in: Mary M. Kritz and al (ed.), Global trends in migration: theory and research on international population movements", p.3-27, Staten Island (New York), Center for migration studies, 465 p.

Annexe:

Tableau A1 : Evolution de la proportion de la population immigrée étrangère par rapport à la population totale en Côte d'Ivoire

Année	1965	1975	1988	1998	2005	2010
Population immigrée	700 000	1 049 184	1 804 700	2 120 459	2 231 277	2 406 713
% par rapport à la population totale	17,1	15,7	16,4	14,1	12,5	11,2
Population totale	4 100 000	6 709 000	10 815 000	15 366 672	17 850 216	21 488 509

Sources : - Roussel L., 1965